

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
6 mois : 16
12 mois : 8
Poste : 35 fr.
6 mois : 18
12 mois : 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
11 Août 1882.

BULLETIN

Il est difficile, même avec la déclaration mardi à la Chambre par le président du conseil, de bien comprendre la politique du nouveau cabinet.
Le ministère Gambetta a été renversé parce qu'il voulait une intervention anglo-égyptienne en Égypte. Le ministère Freycinet a été renversé le 29 juillet, sur une simple demande de crédits pour l'occupation de quelques points du canal de Suez. Après deux votes, il était manifeste que la Chambre ne voulait en aucun cas entendre parler d'intervention, si restreinte que fût celle-ci.
En vertu des usages parlementaires, nous ne pouvons donc attendre un cabinet d'abstention, puisque le Parlement condamnait toute politique d'action.
Qu'a fait M. Grévy ?
Il a pris un ministère où la majorité est engagée dans la politique d'intervention. Cinq ministres, sur sept appartenant à la Chambre, ont voté parmi les 75 qui ont voulu la demande de crédits de M. de Freycinet ; ce sont MM. Cochery, de Mahy, Tirard, Duvaux et Devès. On peut en dire autant de M. Develle qui reste sous-secrétaire d'État.
Deux ministres sénateurs, MM. Billot et Lauréguiberry, se sont prononcés pour la politique de M. de Freycinet.
La grande majorité du cabinet nouveau, qui doit pratiquer l'abstention, était donc, hier encore, pour la politique d'intervention.
Tous ces gens-là doivent-ils changer brusquement d'opinion avec les nouveaux députés qui leur donnent des portefeuilles ?
Ils semblent répondre affirmativement dans leur déclaration, puisqu'ils disent :

« Le gouvernement s'inspirera de la pensée qui a dicté ce vote, et il y conformera sa conduite ». C'est une promesse d'obéissance aux désirs de la Chambre.
Mais, en même temps, ils jugent que, « en refusant les crédits pour l'occupation d'une partie du canal de Suez, la Chambre a pris une mesure de réserve et de prudence qui n'est point l'abdication ».
Cette réserve et cette prudence sont donc temporaires, et n'empêcheront point à l'avenir un retour à la politique d'aventure :
« Si des événements survenaient, qui parussent engager les intérêts ou l'honneur de la France, nous nous empresserions de convoquer les Chambres et de leur soumettre les résolutions que les circonstances commanderaient ».
Il y a dans cette prévision d'événements subits une inquiétude peu dissimulée qui nous fait supposer chez le nouveau cabinet une politique flottante, sans but précis et sans ligne de conduite arrêtée. Nous retrouvons chez M. Duclerc la même indécision que chez M. de Freycinet. Il a de plus la même ignorance de la politique étrangère, car rien dans son passé de financier ne l'a préparé à l'étude de ces graves questions. Et il prend ce portefeuille au moment même où la situation de l'Europe est des plus critiques et grosse de complications sérieuses !
Nous croyons bien que les nouveaux ministres ne s'efforceront pendant les vacances que de gérer tant bien que mal leurs départements et ne feront que le moins de bruit possible. Mais ils ont beau « se forger cette félicité », comme la bête de la fable, l'Europe n'est point en vacances, ainsi que l'a fait remarquer avec raison M. Clémenceau.
Les cabinets étrangers et surtout Arabi s'inquiètent peu des commodités de nos gouvernants. L'Angleterre ne s'arrêtera pas dans la voie de ses conquêtes pour permettre à nos ministres de savoir ce qu'ils veulent faire en Égypte.
M. de Bismark ira sans doute à Varzin, comme d'habitude ; mais à Varzin il ne passe

pas son temps à tuer des lapins, comme M. Grévy à Mont-sous-Vaudrey.
Certainement des événements peuvent surgir, comme le fait pressentir la déclaration du gouvernement. Mais, dans cette hypothèse, quelle pourra être l'attitude de ce cabinet hybride, compromis déjà dans la politique d'aventures, soit à la suite de M. Gambetta, soit à la suite de M. de Freycinet ? Que dira-t-il et que fera-t-il en face d'une Chambre qui n'a jamais su ce qu'elle voulait et qui le saura moins encore dans le cas de complications imprévues ? — Nous le croyons incapable de résister au moindre choc, de résoudre surtout la moindre question extérieure. Ce n'est pas dans la pratique des syndicats financiers qu'on apprend la diplomatie et la politique étrangère. M. de Freycinet a pris le portefeuille en sortant des ponts-et-chaussées : — on a vu à l'œuvre sa profonde incapacité. M. Duclerc sort des Mines de Huéva et de la Banque de Paris et des Pays-Bas : — croit-on que l'école soit meilleure ?
Son arrivée au quai d'Orsay a fait baptiser le cabinet « un syndicat ministériel ». Nous craignons fort que le mot ne soit vrai.

collègues les termes des instructions qu'il compte adresser à nos ambassadeurs à Londres et à Constantinople, au sujet de l'attitude que le gouvernement français désire observer dans la question égyptienne. Des instructions semblables seront également envoyées à nos représentants auprès des quatre puissances dites « orientales ».
Quelques explications ont enfin été données par le ministre de l'intérieur au sujet du maintien de M. Floquet à la préfecture de la Seine, et la séance a été levée.
* * *
Le Temps reçoit de Vienne, 10 août, cette dépêche qui est très-grave si les faits qu'elle rapporte sont exacts :
Malgré les bruits contraires, la convention anglo-turque paraît encore loin d'être conclue. Dans la séance d'avant-hier, les délégués turcs ont déclaré vouloir maintenir toute liberté d'action pour l'armée turque. L'armée anglaise devrait suspendre les hostilités et se borner à un rôle de police pour assurer la sécurité. Une proclamation, déclarant Arabi rebelle, avant le débarquement, présenterait des inconvénients, la Porte ne sachant pas quelle sera l'attitude d'Arabi vis-à-vis des troupes turques.
Les Anglais ont très-mal accueilli ces déclarations.
* * *
M. Tirard passe du ministère du commerce à celui des finances ; cela prouve avec quel mépris de la bonne gestion des affaires publiques se distribuent les portefeuilles. M. Devès, ministre de l'agriculture sous le grand ministère, est devenu garde des sceaux, en vertu du même procédé qui consiste à boucher les trous du cabinet, et non pas à choisir des ministres selon leur compétence personnelle.
Mais la permutation de M. Tirard a dans l'espèce une portée spéciale que personne n'a fait remarquer.
M. Tirard, en effet, est libre-échangiste. M. Pierre Legrand, qui lui succède, est dans des idées économiques absolument opposées. Le député de Lille a plusieurs fois

Chronique générale.

Les ministres ont tenu conseil hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.
Après un court préambule, le Président de la République a signé et M. Duclerc a contresigné les décrets nommant M. Hérisson ministre des travaux publics, et MM. Labuze sous-secrétaire d'État aux finances, Baihaut aux travaux publics, Varambon à la justice, Develle à l'intérieur, Logerotte à l'instruction publique.
Ces décrets ont paru aujourd'hui à l'Officiel.
Le conseil s'est ensuite occupé de la question du passage au département du commerce des services de la marine marchande. Nous ne croyons pas que rien ait été résolu à cet égard. Puis M. Duclerc a soumis à ses

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M. CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIII.

(Suite.)
Cette apparition muette dans ce jardin humide, à cette heure matinale, n'étonna plus le vieillard, qui croyait comprendre maintenant dans quel but menaçant sa belle-fille attachait à sa personne, dans sa maison, un complice de ses projets.
— Elle veut jouer de ce témoin pour me contraindre à l'indécence !... pensa-t-il en la regardant s'avancer vers lui ; je saurai bien la réduire à l'impuissance, au silence ; s'il faut aller, pour réparer, jusqu'à broyer son cœur de dévot, d'épouse et de mère, je ne reculerai pas !
— Ma fille, fit-il railleusement, j'apprends vos bonnes œuvres. En recueillant ce vagabond, vous ignorez sans doute qu'il était tenu, voici quelque temps déjà, chez moi, m'insultant et me contraindre à le jeter par la fenêtre ? Peut-être placez-vous un peu trop légèrement vos charités. Je ne sais si

mon fils approuvera l'usage que vous faites des deniers de la communauté. L'en avez-vous instruit ?
— Point encore, mais je le ferai, répondit la jeune femme interdite de cette entrée en matière.
— Avez-vous, du moins, pris le temps de lui conter à quel cavalier complaisant vous avez dû la sécurité de votre traversée ?
— Mon mari m'a quittée hier, presque dès mon arrivée, dit candidement Geneviève, et je n'ai pu lui dire non plus combien mon cousin Placial m'avait été d'un grand secours.
— Je doute qu'il s'en réjouisse autant que vous.
— Ah !... comment pouvez-vous supposer qu'il ne sache pas gré à ce bon parent de m'avoir délivrée en partie des soucis du retour ?
— Parce qu'il ne l'avait pas prié de vous rendre ce service... lequel est d'une nature assez délicate pour qu'un jeune homme attende le désir exprimé du mari... et qu'une jeune femme n'accepte pas à la légère un cavalier servant pour courir le monde de compagnie.
— Courir le monde !... hélas !... avez-vous donc si vite oublié le motif de cette course ?... N'est-ce pas vous qui m'avez jetée sur la route d'Angleterre ?
— En tous cas, je n'y ai pas envoyé monsieur votre cousin. Mais c'est l'affaire de mon fils, et je le crois homme à la régler à sa satisfaction, s'il le juge convenable.

Geneviève leva sur son beau-père des yeux où la surprise, la candeur et l'indignation mettaient à la fois une flamme vive.
Ce langage si nouveau, révélant une haine si profonde qu'elle s'attaquait aux plus honorables sentiments, bouleversait une fois de plus le jugement que la pauvre femme essayait de porter, dans son for intérieur, sur l'énigmatique vieillard.
Avait-elle bien compris ?... C'était le père qui, froidement, s'appropriait le trouble dans le ménage de son fils ?... Non, non, elle avait mal entendu. Ces sortes de basses vengeances ne tentent que les âmes viles. Il lui répugnait encore d'admettre, malgré les faits déjà connus, malgré les allusions transparentes, que le vieillard dont elle avait épousé le fils, dont elle portait le nom, dont l'honneur personnel formait une part de son propre patrimoine, fût à la fois un homme méchant et un malhonnête homme.
Saisie d'un courage qu'elle puisait dans sa conscience blessée, elle affermit sa voix et déclara que son cousin Placial, à sa prière, avait consenti à rapatrier Jacques Ferrat dont la situation malheureuse à l'étranger aurait attendri l'âme la plus dure.
Elle le prenait donc sous sa protection, allait le replacer et tâcher d'en faire un honnête garçon.
— Vous oubliez, interrompit M. Bourgeat, que ce drôle pratique déjà le chantage, et qu'il ne tient

qu'à moi de le dénoncer comme s'introduisant dans les intérieurs pour y porter les menaces les plus ridicules.
— Je vous ai pas menacé, monsieur, dit Jacques vivement ; j'ai réclamé mon dû ; vous avez refusé. Faut croire que j'avais pas encore assez le droit de mon côté. Je vais travailler à l'y mettre.
— Travaille, travaille, mon garçon. J'ai su, au Châlet-Jaune, que tu étais un enfant trouvé. Reconstituer un état civil te sera peut-être difficile ; mais, si tu y arrivais un jour, qu'y gagnerais-tu ?
— De me placer sur votre chemin, monsieur, et de vous rappeler partout où je vous rencontrerais ce que j'ai vu... ce que j'ai entendu... ce qu'on me hacherait menu comme chair à pâté avant de me faire oublier : la mort de votre ami, le testament de votre ami, le portefeuille de votre ami... qui est entre vos mains et qui devrait être dans les nôtres !...
La jeune femme épouvantée s'élança vers l'imprudent pour arrêter sur ses lèvres de si graves paroles. Elles étaient lancées déjà comme une balle explosive. Elles provoquèrent chez le vieillard une telle surexcitation que sa haute taille parut grandie par la colère, son visage transfiguré par la folle flamme qui brûlait en lui. Ses bras immenses s'élevèrent comme pour frapper à la fois Geneviève et Jacques, plus encore Geneviève que Jacques.
— Voilà votre élève et votre complice, malheu-

affirmé ses opinions protectionnistes qui sont aussi celles de ses mandataires.

On se demande comment M. Tirard et Pierre Legrand pourront parvenir à s'entendre relativement aux conventions commerciales avec l'Angleterre.

Le Temps comprend que dans un ministère de conciliation il est singulier de constater l'exclusion de deux groupes de la gauche sur quatre. Il cherche ainsi à panser les blessures des délaissés :

« La gauche radicale n'a pas de représentants dans ce cabinet ; mais il a été décidé que plusieurs postes de sous-secrétaires d'Etat seraient attribués à des membres de ce groupe. »

Nous doutons fort que ces compensations soient jugées suffisantes par les intéressés.

M. Duclerc est presque un inconnu en politique. Il a cependant laissé un souvenir de son impopularité.

Il fut le promoteur de l'impôt des QUARANTE-CINQ CENTIMES.

Le Temps, qui ne veut pas de mal au nouveau cabinet, nous explique avec sincérité pourquoi la Déclaration ministérielle ne dit rien. Si le ministère avait dit quelque chose, on l'aurait immédiatement cassé.

« Tout bien considéré, il valait donc mieux parler pour ne rien dire ; M. Duclerc n'en a pas moins trouvé le moyen de dire quelque chose, et ce quelque chose est l'essentiel : à l'extérieur, il a déclaré que le recueillement ne devait pas être l'abdication, et fixé ainsi la mesure qu'un pays comme le nôtre ne saurait dépasser sans se supprimer lui-même. A l'intérieur, on attendait une allusion aux questions de décentralisation posées par le précédent cabinet, mais elles se trouvaient implicitement résolues par la composition même du cabinet nouveau, et, si la déclaration les avait abordées, la bataille risquait de s'engager à l'instant même, ce qui était, on l'avouera, un mauvais début pour un gouvernement de paix. »

Cela justifie, comme on le voit, les divers noms qui ont été donnés au nouveau ministère :

Ministère des vacances, — ministère d'été, — ministère d'interim, — ministère provisoire, — ministère des chapeaux de paille, etc., etc.

Les journaux officiels rapportent que le Conseil municipal de Paris aurait été officieusement informé que les bruits de dissolution qui ont couru à la suite de l'entrée de M. Devès dans le ministère n'étaient pas fondés. « M. Grévy, ajoute cette communication, ne consentirait pas à signer une pareille mesure, aux dépens de ses hôtes du 43 juillet, en dehors d'une provocation directe de la part de l'assemblée communale. »

reuse femme ! vociféra-t-il.

Terrifiée, celle-ci ne tenta même pas de se soustraire à un traitement odieux. Sa tête ne se courba pas, si son front s'empourpra de honte. Mais Jacques se jeta au-devant du coup, le détourna sur sa chétive personne, se pendit aux bras furieux prêts à redoubler et les enlaça de ses bras grêles, nerveux et longs comme des tentacules d'araignée.

Ses jambes inégales s'enroulèrent aux jambes du vieillard surpris d'une telle riposte ; sa poitrine osseuse se colla contre la poitrine puissante ; son souffle jeune s'unifia au souffle haletant ; ses yeux perçants plongèrent dans les yeux injectés, et sa voix gouailleuse résonna dans les oreilles bourdonnantes :

— Voler, chasser, battre un pauvre diable, soit ; mais touchons pas à la jeune dame !... je la défendrai. Jacques Ferrat est un chat sauvage... et les chats sauvages, ça mord !

Sa face grimaçante tenait en ce moment, en effet, du chat et du singe ; son ricanement tintait diaboliquement dans le silence de l'enclos.

— Jacques ! supplia Geneviève effarée.

— Faut qu'il jure de pas vous molester, alors.

— Laissez !... laissez !... je vous en conjure !... oh ! il vient d'être malade.

— Qu'il jure.

— Jacques !... un vieillard !...

— Avec ça qu'il est bon... et qu'il vous aime !

On voit que le gouvernement cherche à prévenir l'orage.

Le gouvernement italien, dit la France, vient de charger la Société de transports autrichienne d'acheter immédiatement, pour son compte, 1,400 chevaux, et de les expédier aussi vite que possible à Udine.

Nous pouvons affirmer que des conciliabules ont été tenus tous les soirs, au cours de la crise ministérielle, par des députés et sénateurs de l'extrême gauche, et que ces conciliabules avaient pour but de s'entendre pour présenter, avant la séparation des Chambres, une proposition tendant à la réunion du congrès.

L'ÈRE DES IMPOSSIBILITÉS.

Depuis que nous sommes en République, nous n'avons pas eu encore de gouvernement.

La République française en fait l'aveu :

« La France républicaine, dit-elle, veut toujours ce qu'elle voulait il y a un an, ce qu'elle a toujours voulu depuis que la République a triomphé de ses adversaires : elle demande un gouvernement. Et si de la crise actuelle ne sort pas un gouvernement tel qu'elle le demande, eh bien ! il est à craindre que la crise ne reste ouverte, en dépit de la constitution plus ou moins heureuse de tel ou tel cabinet, jusqu'à ce que la République ait enfin le gouvernement qui lui est nécessaire pour faire ses affaires, gérer ses intérêts, porter son drapeau, au dedans comme au dehors. »

Il n'a donc servi de rien à la République de triompher de ses adversaires, puisque, depuis le jour de son triomphe, elle n'a pas réussi à donner un gouvernement au pays.

Les républicains nous disaient : « Attendez un peu que nous soyons sortis de l'ère des difficultés. Quand nous aurons enfin vaincu tous nos adversaires, remplacés par de vrais républicains les fonctionnaires réactionnaires, alors nous accomplirons les réformes promises, et l'on verra que nous sommes des hommes de gouvernement. Ce sera l'ère de prospérité ! »

Nous l'a-t-on assez promise, cette fameuse « ère ! »

Les fantoches grotesques qui se sont succédé au pouvoir depuis tantôt dix années, en ont-ils assez joué de cet air pour duper les naïfs et les imbéciles !

M. Dufaure n'a pas dédaigné, lui aussi, de faire vibrer cette corde-là ; et il est mort sans avoir même entrevu l'aurore du bienheureux jour prédit.

La vérité est que, si la République est sortie, enfin, de l'ère des difficultés, ça n'a été que pour entrer dans l'ère des impossibilités.

Les journaux républicains eux-mêmes sont forcés aujourd'hui d'en faire le pénible aveu.

Pauvre ère, — et pauvres hères !...

(Espérance du Peuple.)

Geneviève avança ses mains tremblantes pour desserrer l'étau vivant, mais elle vit chanceler M. Bourgeal. Elle jeta un cri d'effroi. Les jambes et les bras qui étreignaient leur proie se détachèrent à ce cri ; l'enfant sauta brusquement sur ses pieds, tandis que son adversaire s'affaissait à demi-évanoui sur le banc.

— Qu'avez-vous fait ? balbutia-t-elle.

— Bah !... je ne l'ai pas tué... allez. Ça vaudrait peut-être mieux, tout de même, car il voulait vous battre !... ce paroissien-là !... vous battre !...

— Ah ! malheureux enfant !... malheureux enfant !...

— Ma chère petite dame, le terrain brûle pour moi, ici. Adieu ! Vous vouliez me faire du bien ; y parait que c'est pas facile... mais je l'oublierai pas. Si vous avez besoin d'un terre-neuve, vous savez... présent. Pour l'heure, je vous attirerai pas de nouveaux ennuis. Je m'en vais.

Jacques dit ces mots à demi-voix, tristement, comme si cette inculte nature s'attendrissait tout à coup sur le sort de sa douce protectrice plus que sur sa propre destinée.

Geneviève fit un geste impérieux, et lui montrant la maisonnette du jardinier :

— Restez, dit-elle, j'ai à vous parler tout à l'heure.

Passivement, il obéit.

Elle alla vers la maison, ramena la servante, et

PARIS SOUS LA RÉPUBLIQUE.

C'est dans la République française que nous trouvons le tableau suivant, qui n'est pas pour attirer les étrangers dans la capitale de la République :

« Il faut bien le reconnaître, Paris n'est point la ville la plus sûre du monde. Chaque nuit on dévalise quelques passants, non sans leur avoir coupé parfois la gorge au préalable. Et le grand soleil n'effraye pas outre mesure les rôdeurs de barrières : ils travaillent aussi en plein jour, dans les allées les plus fréquentées du bois de Boulogne. Au train dont vont les choses, les marchands de revolvers doivent faire un commerce lucratif.

« La police s'efforce de remédier au mal ; on ne lui a pas rendu la tâche facile. Elle donne de temps en temps un coup de filet dans le monde des voleurs, des assassins, des souteneurs et des filles. Le lendemain, toute cette population malsaine et dangereuse est rendue à la liberté. Et en parcourant la statistique officielle on est frappé de voir le nombre considérable de vagabonds mineurs. De même, parmi les repris de justice. Les voleurs et les assassins commencent de bonne heure. La plupart des prévenus âgés de quinze à dix-huit ans qui comparaissent devant la justice, à Paris, ont déjà un casier judiciaire très-chargé. Cette terrible précocité du vice est un véritable péril social. Il y a à Paris tout un élément qu'il importe d'éliminer, pour l'honneur et la sécurité de notre population laborieuse. Peu importe d'arrêter des récidivistes incurables pour les rejeter peu de temps après dans le courant parisien ! Il faut prendre des mesures énergiques et décisives ; il le faut à tout prix. »

Achat de revolvers. — La crainte des attaques nocturnes déciderait-elle les Parisiens à s'armer ? On le croirait, à en juger par le nombre considérable de revolvers vendus dans Paris depuis quelque temps. La chambre syndicale des armuriers s'en est même émue, et son président, M. Lainé, a cru devoir en informer la préfecture de police, en appelant son attention sur la mauvaise qualité des armes livrées au public.

La plupart, de provenance étrangère, sont vendues avec leurs cartouches à des prix dérisoires dans les bazars. C'est par paquets de vingt-cinq revolvers que les acheteurs, appartenant en majorité à la classe ouvrière, font leurs achats. On sait que les ordonnances de police concernant la vente des armes, prescrivent qu'elles ne peuvent être livrées que par des armuriers. Ceux de Paris, frappés du danger qu'offrent les revolvers à bas prix et de l'énorme quantité qui en a été débitée depuis peu, ont prévenu le préfet, qui est décidé à dresser des contraventions aux marchands qui enfreignent les prescriptions des ordonnances de police.

Avignon. — De l'examen qui vient d'être fait des comptes de l'administration de l'ex-

maire, il résulterait que, pendant la nuit du 14 juillet 1884, à l'occasion de la fête nationale, il aurait été absorbé dans la Ville, pour plus de huit mille francs de vin de Champagne.

Il paraît que c'est la tradition de la démocratie avignonnaise, car pendant la décade de mars 1848, il fut bu à l'Hôtel-de-Ville environ 60,000 fr. de champagne qui, dit-on, ne sont point encore payés.

Le Havre. — Les instituteurs de la Seine-Inférieure qui avaient été autorisés à faire célébrer tous les ans un service funèbre à la mémoire de leurs collègues décédés viennent de recevoir l'avis que ce service, qui devait être célébré prochainement, allait être supprimé.

Si cette décision ne doit pas surprendre par le triste régime qui nous gouverne, on ne peut s'empêcher d'en être indigné.

LE RELÈVEMENT DES TARIFS SUR LES CHEMINS DE FER ALLEMANDS.

Nous appelons l'attention des conseils généraux et des chambres de commerce sur les faits suivants.

Le gouvernement allemand a décidé de relever les tarifs des chemins de fer exploités par l'Etat. Cette exploitation produit des déficits considérables.

Cependant la commission des députés chargée d'examiner cette situation a demandé que le gouvernement n'ait pas la liberté de fixer seul les tarifs ; elle a craint que le jour où l'Etat serait propriétaire de toutes les lignes ferrées, le sort du développement commercial et industriel de la nation ne tombe entre ses mains, et qu'il ne pût à son gré, élevant les tarifs, imposer des contributions indirectes sans le concours des représentants de la nation, contrairement au pacte constitutionnel.

Le gouvernement a passé outre, et a décidé le relèvement.

Cette mesure a été approuvée par le parti politique dit démocratique qui soutient le Reichstag l'exploitation par l'Etat.

Par une coïncidence bizarre, ce groupe correspond à la fraction parlementaire du Palais-Bourbon qui s'appelle l'Union républicaine, dont les doctrines en matière de chemins de fer sont identiques.

Ce qui vient de se faire en Allemagne se ferait très-certainement en France, si les grands réseaux de chemins de fer passaient aux mains de l'Etat.

Les administrateurs des chemins de fer de l'Etat, condamnés à opérer chèrement seront forcés d'augmenter sans cesse le prix des transports.

« Un gouvernement ne peut jamais être servi à bon marché, disait Turgot, tout le monde étant intéressé à grossir ses frais, et personne ne l'étant à les diminuer. »

Par conséquent, livrer les chemins de fer à l'Etat, c'est ériger la cherté des transports en principe.

LES EXAMENS SCOLAIRES.

Le dernier mot de la politique républicaine en matière scolaire est de multiplier partout les examens et les exigences du brevet. D'ici à peu, on arrivera à ce point que la moitié de la France sera occupée à examiner l'autre. Seulement, plus on multiplie, les examens, plus on voit apparaître les vices du système. Il n'est pas de jour où l'on ne signale quelque iniquité ou quelque sottise des examinateurs. Lisez, par exemple, le récit suivant ; il est publié par le XIX^e Siècle, journal peu suspect d'hostilité aux inventions de nos pédagogues républicains, et les victimes sont les élèves de l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, fondation ultra ministérielle et laïque. Il paraît qu'à l'examen de sortie, sur 26 élèves, il y en a eu 14 de refusés. Voici l'explication qu'en donne le correspondant du XIX^e Siècle :

« L'examen oral comportait deux épreuves :

1^o La correction à haute voix d'un devoir ;

2^o Une leçon d'une heure sur un sujet donné, après une préparation de 3 heures, en loge.

« Voulez-vous que je vous cite un des sujets de leçon ? Leçon à faire à des aspirantes au brevet d'institutrice primaire !

toutes deux, soutenant par le bras le vieillard agité d'un tremblement convulsif, moitié fureur et moitié fièvre, allèrent lui donner les soins nécessités par cette rechute.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Maximes et Pensées.

Qui nous révélera où les hommes ne pourront plus rien apprendre ? BACON.

On se corrige quelquefois mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien, et il est bon de s'accoutumer à profiter du mal puisqu'il est si ordinaire, au lieu que le bien est si rare. PASCAL.

Nous ne devons lire que pour nous aider à penser. GIBBON.

La paresse est la bêtise du corps, et la bêtise est la paresse de l'esprit. BRUME.

La droiture du cœur, quand elle est affirmée par le raisonnement, est la principale source de la justice de l'esprit : un honnête homme pense presque toujours juste. J.-J. ROUSSEAU.

La première émigration de la maison paternelle est le premier chagrin sérieux de la vie. LADY MORGAN.

la Question d'Orient au dix-neuvième siècle. Belle matière à développer ! Et je crois bien qu'on trouverait trois personnes, au quai d'Orsay, pour traiter au pied levé de la question d'Orient, de l'année 1800 à l'année 1870, même après trois heures de tête-à-tête avec un Bouillel.

Vous voyez d'ici le désespoir et l'effarement de la malheureuse aspirante, — une jeune fille en histoire, encore ! — Enfin elle présente le jury et se met en devoir de lui exposer le plus de faits possible, afin d'éclaircir la question, c'est-à-dire tout le côté historique, politique, qu'elle ignore ou à peine.

Un jour, un examinateur l'y ramène et lui dit : « Qui aimeriez-vous mieux voir à Constantinople, les Turcs ou les Russes ? » Elle pense bien que ce qu'elle aurait voulu à Constantinople, en ce moment-là, c'est le jury tout entier ; mais il fallait répondre, elle se décida pour les Russes.

« Les habitants du carrefour Maupassant et de la rue d'Alsace se plaignent de ne pouvoir plus se procurer d'eau de Loire. Autrefois, un industriel, le sieur Guillemet, se chargeait de pourvoir à tous leurs besoins ; au jour où il a cessé son petit commerce, M. le Maire a déclaré au Conseil municipal que l'administration du service des Eaux s'était engagée à donner l'eau chaque matin à domicile, dans les quartiers privés de bornes-fontaines, moyennant 5 centimes les deux seaux. Depuis cette déclaration, la distribution est faite avec la plus grande irrégularité : le porteur ne se présente que tous les quatre ou cinq jours, et encore ! »

« Les intéressés demandent que la promesse faite par M. le Maire soit réalisée ; que l'on fixe une heure pour chaque quartier, et que tous ceux qui veulent faire usage d'eau de Loire aient la faculté de s'en procurer en payant d'après le tarif fixé par l'administration municipale. — L. C. »

ÉTRANGER

Le journal russe le *Novoïe Vremia*, qui est considéré comme l'organe du comte Ignatieff, publié, à la date du 6, un article dans lequel on remarque les passages suivants : « Les hommes politiques de l'Allemagne et de l'Autriche s'empressent de profiter de la situation actuelle de l'Europe et de l'Orient. »

« L'Autriche », en effet, entamé de nouvelles négociations à Constantinople, en vue d'obtenir la cession définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine aux Autrichiens, et d'engager le Sultan à renoncer volontairement à ses droits sur ces provinces, par reconnaissance pour l'appui diplomatique qu'on lui accorde dans la question d'Égypte. »

« Les journaux officieux de Vienne et de Pesth espèrent que ces négociations aboutiront. Dans ce cas, le traité de Berlin sera modifié, du moins quant à la partie qui est défavorable à l'Autriche. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 août. La situation va s'améliorant de jour en jour, les achats se multiplient : nos rentes, sur lesquelles il y a de nombreux placements, montent, la confiance renait. Le moment est plus que jamais favorable pour l'épargne, les capitaux sont abondants, tout est disposé à une reprise et à une campagne active d'affaires.

Aujourd'hui le 5 0/0 cote 115.35 et 115.45 ; le 4 1/2 se tient de 82.12 à 82.22 ; l'amortissable s'élève de 82.30 à 82.40. Les fonds étrangers sont fermes : l'Égypte 6 0/0 à 275 ; le Turc à 11.12. Le bilan de la Banque de France est insignifiant, elle a progressé de 1,469,000 fr., l'encaisse en argent a diminué de 1,665,000 fr. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 1,096,000 fr. La Banque de Paris est à 1,080. L'action du Crédit Foncier est en progrès à 1,480. On remarque toujours la même activité dans le mouvement des prêts de la Société. Le conseil d'administration en a autorisé, dans sa dernière séance, pour 12,215,000 fr.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont subi quelques réalisations, nous engageons les capitalistes à se porter sur cette excellente valeur, qui, aux cours actuels, est susceptible d'une importante plus-value.

La Foncière de France et d'Algérie fait 487 ; elle ne tardera pas à dépasser le pair. Le public attend avec quelque impatience les explications que le conseil d'administration du Crédit Lyonnais va donner sur la situation de cet établissement. Le Crédit de France est toujours faible à 170 ; on promet toujours une prochaine amélioration des cours, elle semble longue à se dessiner. La Société Générale est très-délaissée depuis quelque temps à 612.50. La Banque Parisienne ne peut remonter, les ventes se suivent et les preneurs sont rares, les cours sont aujourd'hui à 470. L'action du Comptoir Industriel de France et des Colonies est un titre de placement que beaucoup de capitalistes doivent mettre en portefeuille en ce moment. Car, dès que les affaires reprendront, cette valeur sera la première à gagner des cours élevés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous écrit : « Les habitants du carrefour Maupassant et de la rue d'Alsace se plaignent de ne pouvoir plus se procurer d'eau de Loire. Autrefois, un industriel, le sieur Guillemet, se chargeait de pourvoir à tous leurs besoins ; au jour où il a cessé son petit commerce, M. le Maire a déclaré au Conseil municipal que l'administration du service des Eaux s'était engagée à donner l'eau chaque matin à domicile, dans les quartiers privés de bornes-fontaines, moyennant 5 centimes les deux seaux. Depuis cette déclaration, la distribution est faite avec la plus grande irrégularité : le porteur ne se présente que tous les quatre ou cinq jours, et encore ! »

« Les intéressés demandent que la promesse faite par M. le Maire soit réalisée ; que l'on fixe une heure pour chaque quartier, et que tous ceux qui veulent faire usage d'eau de Loire aient la faculté de s'en procurer en payant d'après le tarif fixé par l'administration municipale. — L. C. »

Nous croyons qu'il serait préférable de multiplier les bornes-fontaines, trop rares en ville. L'administration, dans son traité avec le service des Eaux, a dû se réserver le droit d'en augmenter le nombre moyennant une somme fixe, de même qu'elle peut multiplier les becs de gaz.

Ne mangez jamais d'écrevisses
En cabinet particulier...
Ni aux noces !

OUVERTURE DE LA CHASSE.
L'ouverture de la chasse aura lieu, dans les départements d'Indre-et-Loire et de la Vienne, le dimanche 27 août.
L'époque de l'ouverture de la chasse pour le département de Maine-et-Loire et plusieurs des départements limitrophes n'est pas encore officiellement désignée ; mais elle aura probablement lieu soit le 27 août, soit le 3 septembre.

Tous les jeunes gens qui, « à un titre quelconque », demandent à jouir du bénéfice du volontariat, sont tenus, à peine de déchéance, de déposer, à la préfecture du département où ils désirent s'engager, leur demande accompagnée des pièces réglementaires, du 1^{er} juillet au 26 août.

On se rappelle qu'une décision supprimait, il y a quelque temps, pour les élèves du Prytanée de La Flèche, la faveur dont ils jouissaient de voyager en chemin de fer aux prix des militaires.

La Compagnie de l'Ouest, touchée de la situation faite aux élèves de La Flèche, qui en général ne sont pas très-riches, vient de les autoriser à voyager à demi-place.

Les chapeaux enfoncés, les ailes rabattues,
Sans se lasser jamais, depuis le point du jour,
Les pêcheurs resteront, immobiles statues,
Jusqu'à l'heure où la proie aura fui sans retour !

Aussi dans les buissons où la ligne s'accroche,
Ils guettent, sans souci de l'orage, écoutant
Dans l'immense rumeur de la nuit qui s'approche
L'eau vive entre les joncs glisser en clapotant.

Et cependant il pleut sans cesse ! La rivière
Est couverte partout de bulles et de ronds.
Et toujours on les voit dans leur pose première,
Graves, fiers et pensifs ainsi que des hérons !

Faits divers.

La cour d'appel de Montpellier s'est prononcée, dans son audience de vendredi dernier, sur une question d'un grand intérêt public. On sait que le ministre des postes et des télégraphes a organisé, depuis quelque temps, le transport des colis postaux. M. Gerbaud, négociant à Narbonne, avait confié à la Compagnie des chemins de fer du Midi un colis de ce genre qui ne fut point remis à destination. L'expéditeur assigna la Compagnie devant le tribunal de commerce de Narbonne pour obtenir des dommages-intérêts. Devant le tribunal, la Compagnie soutient que la juridiction administrative était seule compétente pour juger ce genre de litige et demande au tribunal de se déclarer incompétent. Ces conclusions ayant été repoussées, la Compagnie s'est pourvue devant la cour d'appel, laquelle a déclaré, contrairement au jugement, que toutes les actions intentées à raison du transport des colis postaux sont de la compétence de l'autorité administrative.

LES CHALEURS DE L'ÉTÉ 1882. — A Rome et à Milan, la chaleur est accablante. Dans cette dernière ville, le thermomètre est monté à l'ombre jusqu'à 33 degrés. On a signalé un cas d'insolation, suivi de mort. Mais c'est à New-York que la chaleur est véritablement terrible. Jamais pareille chose ne s'était vue. Voici ce que dit à ce sujet le *Messageur franco-américain* du 12 juillet : « La journée d'hier prendra une place remarquable dans le calendrier nécrologique et l'épithète de « funèbre » peut à juste titre lui être appliquée. »

Depuis un certain nombre d'années, dans le but de mettre les voyageurs en relation avec les agents des trains, les chemins de fer français ont essayé différents systèmes électriques d'appel ; mais la solution pratique n'était pas encore satisfaisante. On annonce que la Compagnie d'Orléans se propose d'appliquer une disposition nouvelle dont on fait beaucoup d'éloges.

Depuis quelque temps, il circule dans certaines parties de la France, et à Paris surtout, un assez grand nombre de pièces d'argent étrangères, provenant du Brésil et des Républiques de l'Amérique du Sud. Ces pièces, bien que leur type sous le rapport du poids et des dimensions soit semblable à la pièce de 5 francs, n'ont pas cours légal en France ; elles sont, en conséquence, absolument refusées par les caisses du Trésor et celles de la Banque.

Le public est donc prévenu que s'il accepte ces monnaies, ce ne peut être qu'à ses risques et périls. Il convient de rappeler que les seules monnaies d'argent étrangères qui sont acceptées par les caisses publiques et par la Banque de France sont les monnaies belges, grecques, italiennes et suisses.

THOUARS.
M. Leclerc, maire de Thouars, a posé sa candidature au conseil général pour le canton de Thouars, en remplacement de M. Imbert, décédé. Cette élection aura lieu dimanche 13 août. M. Leclerc est républicain. Il a pour concurrent M. Bergeron, autre républicain.

Les conservateurs s'abstiennent et veulent laisser les républicains se dévorer entre eux.

NANTES.
Le 25^e régiment de dragons a quitté hier matin cette ville, pour aller prendre part aux grandes manœuvres, aux environs de Tours, sous le commandement du général de Galliffet. Il rentrera dans les premiers jours de septembre.

Dans un volume de poésie, M. Georges Leygues a groupé sous le titre : *Fusains d'automne*, quelques jolis croquis. Nous en détachons le feuillet suivant :

PÊCHEURS A LA LIGNE.
Les cotéaux sont voilés, les arbres amaigris
Tordent au bord de l'eau leur frêle silhouette,
Et le vent déchainé, qui râle et pleure, fouette
Et chasse dans les airs les lourds nuages gris.

Mélancoliquement sur les cieux froids et mornes,
Les tours dans le lointain dressent leurs toits pointus,
Et sans abri, fixés au sol comme des bornes,
Des pêcheurs sont là-bas, par l'averse battus,
Stoïques et muets, le long des hautes rives,
Les pieds dans l'herbe grasse et molle, sans s'asseoir.
Ils rêvent, oublieux des heures fugitives !
L'œil sur le bouchon vert du matin jusqu'au soir.

Programme de la fête des Ponts.

Dimanche 13 août 1882.
A 6 heures, une salve d'artillerie annoncera la fête.
A 1 heure, Mât de Cocagne.
A 2 heures 1/2, Jeu du Tourniquet.
A 3 heures 1/2, Baptême des Lanciers.
A 4 heures 1/2, Combat des Grottesques.
A 6 heures, Ascension d'un Ballon.
A 8 heures, Illuminations de la rue Nationale.
A 9 heures, Grand Feu d'artifice.

BALS PUBLICS place du Roi-René et hôtel du Grand-Turc.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFOY. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

A NOS LECTEURS

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les avantages exceptionnels des obligations que la *Société de l'Office Catholique* offre en ce moment à nos amis et dont ils trouveront plus loin l'annonce et la vue des établissements. Le public, las des valeurs de spéculation qui dans ces derniers temps ont accumulé tant de ruines, revient avec raison vers les valeurs à re-

venu fixe, qui, si elles n'offrent pas les avantages de gain si souvent trompeur des actions, donnent du moins la sécurité du capital tout en assurant un revenu certain et rémunérateur.

Les obligations de la Société de l'Office Catholique, émises à 100 francs, sont remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels, et rapportent 6 0/0 payables par trimestres comme les rentes françaises.

Ces obligations ont pour garantie l'actif entier de la Société, c'est-à-dire plus de trois fois le montant des obligations.

Cet actif comprend : le capital action, 700.000 francs, les sommes en caisse et les sommes dues, un matériel considérable, etc., etc.

La Société de l'Office Catholique, chacun le sait, jouit aujourd'hui d'une réputation universelle et sans rivale dans son genre.

La Maison, fondée en 1878 dans des conditions modestes, a vu ses affaires prendre dans ces dernières années une importance considérable.

Ses produits sont connus aujourd'hui, non-seulement en France, où la Société compte près de 9,000 clients, mais encore à l'étranger et jusque

dans les missions les plus lointaines.

L'exercice 1881 a donné aux actionnaires 13.80 0/0 du capital versé, et l'exercice courant, malgré la rigueur des temps, ne sera certainement pas inférieur.

C'est que la fortune de cette Société est indépendante de nos vicissitudes politiques et religieuses. Elle a ce grand avantage sur la plupart des entreprises dont la prospérité tient à notre territoire seul de pouvoir trouver dans sa vente à l'étranger et dans l'exportation, des débouchés et des profits considérables.

L'encaissement des coupons se fait par l'intermédiaire de tout banquier ou directement en les adressant par lettre au CAISSIER de la Société qui envoie immédiatement le montant en un mandat ou chèque à vue.

Les obligations dont nos lecteurs trouveront l'annonce plus loin constituent donc un placement de premier ordre comme sûreté et garantie et nous ne saurions trop les engager à en profiter.

Adresser les demandes au directeur, 90, boulevard Montparnasse, à Paris.

E. THÉRON.

AVIS

La SOCIÉTÉ DES ECRIVAINS FRANÇAIS, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat : rue Vaneau, 83, Paris.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DEPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	A POITIERS	A ANGERS
8 25 —		8 h. 45 matin.	11 h. 14 matin.
10 15 —			
1 02 soir.	4 53 soir.		
5 35 —	11 47 —		
7 50 —			
DEPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	9 h. matin.	A MONTEUIL	A SAUMUR
12 15 soir.	3 50 soir.	9 h. 53 matin.	11 30 —
6 45 —	10 47 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	82 15	82 1/2	Nord	2032 50	2080	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82 20	82 16	Orléans	1321 25	1320	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	113	112 50	Ouest	805	805	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	115 40	115 25	Compagnie parisienne du Gaz.	1595	1585	Obligations communales 1879.		
Obligations du Trésor.	505	505	Canal de Suez.	2550	2535	Obligat. foncières 1879 3 %.		
Obligations du Trésor nouvelles	502 50	500	C. gén. Transatlantique.	475	475	Est.		
Bons de liq. départementaux.	522 50	522	OBLIGATIONS.			Midi.		
Banque de France.	5390	5350	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord.		
Comptoir d'escompte.	1025	1010	— 1865, 4 %			Orléans.		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1467 50	1460	— 1869, 3 %			Ouest.		
Crédit de France.	165	175	— 1871, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée.		
Crédit mobilier.	491 25	490	— 1875, 4 %			Paris-Bourbonnais.		
Est.	745	742 50	— 1876, 4 %			Canal de Suez.		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1665	1660						
Midi.	1230	1222 50						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6 —	45 —	(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	omnibus-mixte.
1 —	35 —	soir.
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	43 —	express.
12 —	40 —	soir.
4 —	44 —	omnibus-mixte.
10 —	28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

DEMANDE
En séparation de Biens.

D'un exploit du ministère de Masson, huissier près le Tribunal civil de Saumur, demeurant à Doué-la-Fontaine, en date du neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, Il appert :

Que M^{me} Louise Gauthier, épouse du sieur Louis Bouvalet, meunier, avec lequel elle demeure à Louresse, a formé contre ledit sieur Louis Bouvalet sa demande en séparation de biens.

M^e V. Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

A Saumur, le 10 août 1882, (456) V. LE RAY.

Etudes de M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Sur licitation

DE LA

BELLE PROPRIÉTÉ D'ALBOUF

D'une contenance de 47 hectares environ,

Consistant en : maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois,

Située commune de Forges et par extension commune de Denzé (canton de Doué-la-Fontaine),

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Marchand-Jouault.

L'adjudication aura lieu, par le ministère de M^e DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine, en l'étude de M^e DOUSSAIN, le dimanche 20 août 1882, heure de midi, sur la mise à prix de soixante mille francs, ci..... 60.000

Pour insertion sommaire, (457) V. LE RAY.

A VENDRE

DEUX PETITES MAISONS, rue de la Croix-Verte, avec cour et jardin. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le mercredi 16 août 1882, à une heure après midi,

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 29,

DES MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après :

Un coffre-fort, un cartonnier, une installation de banque avec quatre guichets, beau lustre à gaz, bureau en chêne, fauteuil, chaises cannées, chaises ordinaires, banquette, glace, pendules, candélabres, petite balance avec série de poids en cuivre, poêle en fonte et les tuyaux, armoire à glace, commode, guéridon, chaises garnies, batterie de cuisine, verres, vaisselle et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, (458) CH. MILLION.

A LOUER
GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires,

ATELIER et MATÉRIEL

De Plombier, Pompier et Chaudronnier.

Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

A CÉDER
UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ DE L'OFFICE CATHOLIQUE

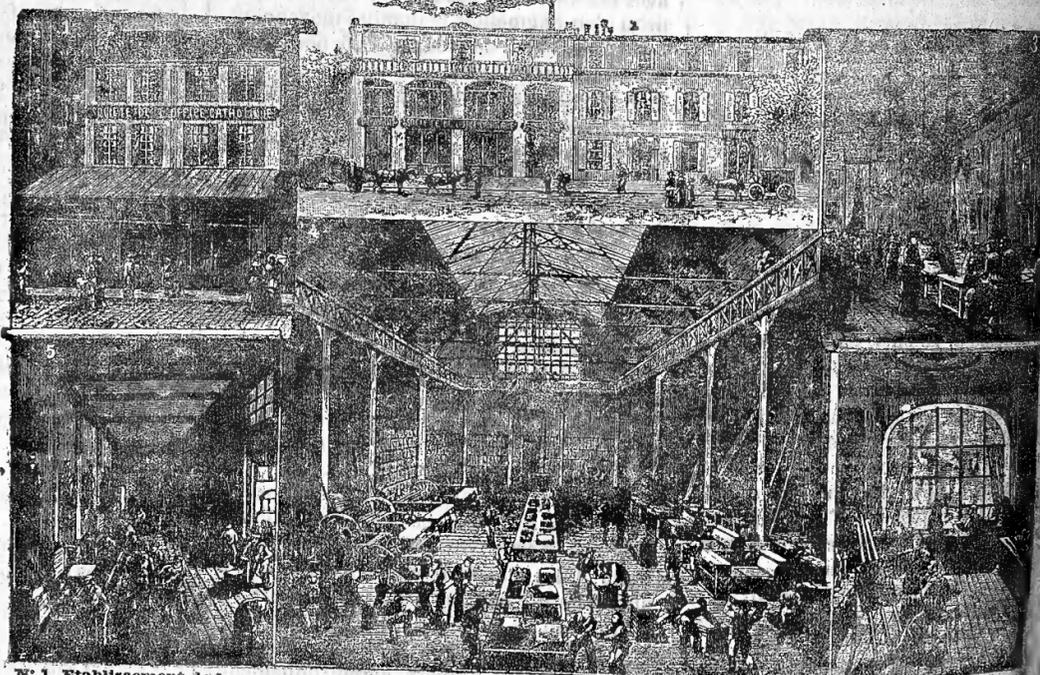
Société anonyme au Capital de 700.000 francs, divisé en 1,200 Actions de 500 fr. — SIEGE SOCIAL : 90, Boul. Montparnasse, PARIS

ÉMISSION DE 2,000 OBLIGATIONS DE 100 FRANCS

Remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels. — Intérêt annuel : 6 francs payables par trimestre comme les rentes françaises.

SOUSCRIPTIONS

La Société fera encaisser à domicile, si les Souscripteurs le désirent, le montant de toute souscription à plus de 2 obligations. Elle accepte en paiement tous les titres cotés au cours du jour. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.



N° 1. Etablissement de la rue Bonaparte, n° 70 : Direction, Comptabilité, Magasins de détail, Ateliers d'Encadrement et d'Imprimerie. — N° 2. Etablissement du Boulevard Montparnasse, n° 90 : Imprimerie, Direction de l'imprimerie, Magasins de gros. — N° 3. Magasin de détail. — N° 4. Atelier des Machines de 200 mètres carrés. — N° 5. Vue d'une partie de la galerie circulaire de l'Atelier des Machines. — N° 6. Vue de l'Atelier des Dessins ou se préparent les compositions en couleurs.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR GÉRANT : 90, BOUL. MONTPARNASSE, PARIS

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Préche et de la Grande-Rue,

Avec service d'eau.

S'adresser à M^e ROUCÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A VENDRE

Un BON CHEVAL, âgé de 4 ans 1/2, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser à M. CHARBONNEAU-RALLEY, rue de Bordeaux, 21. (450)

MAISON A LOUER

S'adresser à M^e JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race. S'adresser au bureau du journal.

Extrait de Viande

Bouillon Instantané

LIEBIG

5 Médailles d'Or, 3^{es} Diplômes d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE

Se vend chez les Épiceries et Pharmacies

Saumur, Imprimerie P. GODET.